

SIVOM DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME
MODIFICATION DES STATUTS
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, expose au Conseil Municipal que les statuts du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme doivent être modifiés afin d'ajouter une compétence.

Considérant l'engagement de la France et de l'Union Européenne pour la lutte contre le réchauffement climatique et l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, le besoin en électricité connaîtra une forte hausse pour accompagner l'enjeu de la décarbonation du territoire.

Par un courrier du 6 février 2023, la société RTE a fait valoir que le Ministère de la Transition Energétique a validé par correspondance du 1^{er} février 2023, l'emplacement de Saint-Georges sur l'Aa comme emplacement de moindre impact pour la reconstruction et création du poste électrique 400 000/225 000/90 000 volts et son raccordement, nécessaires à la sécurisation d'alimentation électrique du dunkerquois et qu'elle souhaite, à cette fin, acquérir la parcelle 41 section AB, propriétés du SIVOM des Rive de l'Aa et de la Colme en vue de la construction de nouveaux postes transformateurs de 400 000/225 000/90 000 volts à compter du 1^{er} janvier 2025 afin de garantir la distribution d'électricité.

Le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme entend participer à la préservation de la SPA sur son territoire.

A ce titre, le SIVOM souhaite intégrer une nouvelle compétence pour proposer « La construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme » pour les Communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-plage, Millam, Saint-Georges sur l'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Watten, Wulverdinghe tel que présenté dans le projet de statuts annexés à la présente délibération.

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que les modifications puissent être effectuées dans les statuts du SIVOM, il convient de recueillir sur ces points l'accord du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ainsi que celui des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes membres du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-20, L.5211-17, L.5211-17-1 et L.5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2013 relatif à la fusion du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des Cantons de Bourbourg-Gravelines et du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples de l'Aa portant création du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples des Rives de l'Aa et de la Colme ;

Conseil Municipal convoqué le : 10 Mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT à partir de 19h00, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Marylène BEAUSSART, Adjointe au Maire donne pouvoir à Monsieur FALL, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS jusqu'à 19h00, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur HERBEZ,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2014 relatif au retrait de la compétence « assainissement » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2015 relatif à la création de la compétence « Entretien des espaces verts, dont terrains de football, hors fleurissement » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 relatif à la prise de la compétence « Entretien des espaces verts, dont terrains de football, hors fleurissement » par la Commune de Spycker ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2018 relatif à l'intégration des Communes de Steene et Pitgam au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour la compétence « Espaces verts » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022 relatif à une modification des compétences statutaires du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme et notamment la compétence de prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Décembre 2012, relative à l'adhésion de la Commune de Gravelines au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme,

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Se prononcer en faveur de la modification statutaire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme ;
- Se prononcer en faveur de l'ajout de la compétence « Construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme » pour les Communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-plage, Millam, Saint-Georges sur l'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Watten, Wulverdinghe ;
- D'adhérer à la compétence « Construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme » pour la Commune de Gravelines

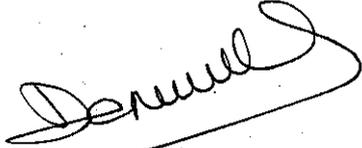
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve l'ajout de la compétence « Construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme » pour les Communes de Bourbourg, Brouckerque, Cappellebrouck, Craywick, Drincham, Gravelines, Holque, Looberghe, Loon-plage, Millam, Saint-Georges sur l'Aa, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Spycker, Watten, Wulverdinghe ;
- Approuve l'adhésion à la nouvelle compétence « Construction d'un refuge pour chiens et chats sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme » ;
- Approuve la modification des statuts du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme comme annexés à compter de l'arrêté préfectoral y afférant ;
- **ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

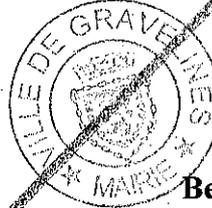
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 MARS 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 21 MARS 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 21 MARS 2023